

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville tenue par visioconférence, considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui déclare l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois, l'arrêté 2020-029 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 26 avril 2020, l'arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 4 juillet 2020, du décret numéro 885-2021, en date du 23 juin 2021, du décret numéro 1080-2021, en date du 11 août 2021, permettant la tenue de la séance du conseil sans la présence du public, **le mercredi 18 août 2021, à 15 h**, et à laquelle sont présents :

Madame la préfet Suzanne Roy, madame la mairesse Maud Allaire de Contrecoeur, messieurs les maires Daniel Plouffe de Calixa-Lavallée, Stéphane Williams de Saint-Amable, Martin Dampousse de Varennes et Alexandre Bélisle de Verchères, ainsi que monsieur le conseiller Mario Lemay de Sainte-Julie, formant quorum.

Sont aussi présents, M. Sylvain Berthiaume, directeur général et secrétaire-trésorier, ainsi que Mme Andrée-Anne Beaudoin, greffière au Service juridique.

**1. OUVERTURE**

**1.1 Ouverture de la séance**

Madame la préfet, Suzanne Roy, préside la séance et déclare celle-ci ouverte.

**2021-08-245**

**1.2 Ordre du jour**

Considérant l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et sur une proposition de M. Stéphane Williams, appuyée par M. Daniel Plouffe, il est résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour, en ajoutant les points suivants : 5.3.3.5 « Aides financières – Moratoires – Prolongation – Adoption »; 6.1 « Directeur de l'état civil – Officiant compétent à célébrer des mariages – Désignation »; 7.1 « Entente de partenariat relative à un service d'entraide lors d'intervention d'urgence – Autorisation »; 8.2 « Office municipal d'habitation Marguerite-d'Youville – Recension des besoins en SL1 – Adoption »; 9.3 « Modification de l'heure de la séance du mois de septembre 2021 – Adoption »;

ET en modifiant le point suivant : 5.3.3.3 « Aides financières – Addendas – Modification – Adoption ».

L'ordre du jour ainsi modifié se détaille comme suit :

1. OUVERTURE
  - 1.1 Ouverture de la séance
  - 1.2 Ordre du jour – Adoption
  - 1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2021 – Adoption
2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
  - 2.1 Conformité au Schéma d'aménagement et de développement
    - 2.1.1 Contrecoeur – Règlement numéro 1233-2021 – Déclaration
    - 2.1.2 Varennes – Règlement numéro 850-1 – Déclaration
  - 2.2 MRC adjacentes
  - 2.3 Contrat # AP/2021-015 – Bilan de l'état du réseau routier – « Étape 4 » de l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – Auscultation des chaussées – Octroi
  - 2.4 Contrat # AP/2021-016 – Bilan de l'état du réseau routier – « Étape 4 » de l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – Inspection des ponceaux – Octroi

3. ENVIRONNEMENT
  - 3.1 Contrat # AP/2021-018 – Travaux de terrassement et pavage – Écocentre Sud – Octroi
  - 3.2 Demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale – Gestion des balayures de rue – Autorisation
4. GESTION DES COURS D'EAU
5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
  - 5.1 Accès entreprise Québec
    - 5.1.1 Comité aviseur – Modification – Adoption
  - 5.2 Protocole d'entente – Projet Centre zone franche – Autorisation
  - 5.3 Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
    - 5.3.1 Politique d'investissement – Modifications – Adoption
    - 5.3.2 Volet général
      - 5.3.2.1 Aides financières – Octroi
    - 5.3.3 Volet zone maximale
      - 5.3.3.1 Aides financières – Octroi
      - 5.3.3.2 Addendas – Octroi
      - 5.3.3.3 Aides financières – Addendas – Modification – Adoption
      - 5.3.3.4 Aide financière # AF-K007/2020-121
        - 5.3.3.4.1 Moratoire – Prolongation – Adoption
        - 5.3.3.4.2 Modification – Autorisation
      - 5.3.3.5 Aides financières – Moratoires – Prolongation – Adoption
6. COUR MUNICIPALE RÉGIONALE
  - 6.1 Directeur de l'état civil – Officiant compétent à célébrer des mariages – Désignation
7. SÉCURITÉ INCENDIE
  - 7.1 Entente de partenariat relative à un service d'entraide lors d'intervention d'urgence – Autorisation
8. ORGANISMES, COMITÉS ET PROJETS STRUCTURANTS
  - 8.1 Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) – Projet d'augmentation de la capacité – Contrats – Autorisation
  - 8.2 Office municipal d'habitation Marguerite-d'Youville – Recension des besoins en SL1 – Adoption
9. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
  - 9.1 Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail – Adoption
  - 9.2 Comptes à payer – Adoption
  - 9.3 Modification de l'heure de la séance du mois de septembre 2021 – Adoption
10. INFORMATION
  - 10.1 Correspondance générale – Dépôt
  - 10.2 Demandes d'appui
11. CLÔTURE
  - 11.1 Période de questions
  - 11.2 Levée de la séance

**ADOPTÉE**

**2021-08-246**

**1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2021**

Sur une proposition de Mme Maud Allaire, appuyée par M. Martin Damphousse, il est résolu à l'unanimité, que le directeur général et secrétaire-trésorier soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2021 et qu'il soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

## **2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **2.1 Conformité au Schéma d'aménagement et de développement**

**2021-08-247**

#### **2.1.1 Contrecœur – Règlement numéro 1233-2021**

ATTENDU l'adoption, par la Ville de Contrecœur, du *Règlement 1233-2021 modifiant le plan de zonage à l'annexe « B » du Règlement de zonage numéro 858-1-2009, afin d'intégrer une partie de la zone P1-69 à même la zone H1-70 et d'intégrer une partie de la zone I2-28 à la zone C10-25;*

ATTENDU les articles 137.2 et 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT que ce règlement a fait l'objet, de la part de la Municipalité régionale de comté, d'une analyse en vue d'évaluer sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du coordonnateur à l'aménagement communiqué aux membres du conseil par le directeur général;

CONSIDÉRANT que selon cet avis, ledit règlement est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Bélisle  
APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE DÉCLARER le *Règlement 1233-2021 modifiant le plan de zonage à l'annexe « B » du Règlement de zonage numéro 858-1-2009, afin d'intégrer une partie de la zone P1-69 à même la zone H1-70 et d'intégrer une partie de la zone I2-28 à la zone C10-25* de la Ville de Contrecœur conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

D'ÉMETTRE un certificat de conformité à cet égard.

**ADOPTÉE**

**2021-08-248**

#### **2.1.2 Varennes – Règlement numéro 850-1**

ATTENDU l'adoption, par la Ville de Varennes, du *Règlement numéro 850-1 modifiant le règlement relatif aux dérogations mineures numéro 850 afin de retirer une condition d'octroi d'une dérogation mineure;*

ATTENDU les articles 137.2 et 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT que ce règlement a fait l'objet, de la part de la Municipalité régionale de comté, d'une analyse en vue d'évaluer sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du coordonnateur à l'aménagement communiqué aux membres du conseil par le directeur général;

CONSIDÉRANT que selon cet avis, ledit règlement est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Plouffe  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE DÉCLARER le *Règlement numéro 850-1 modifiant le règlement relatif aux dérogations mineures numéro 850 afin de retirer une condition d'octroi d'une dérogation mineure* de la Ville de Varennes conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

D'ÉMETTRE un certificat de conformité à cet égard.

**ADOPTÉE**

## **2.2 MRC adjacentes**

Nil.

**2021-08-249**

## **2.3 Contrat # AP/2021-015 – Bilan de l'état du réseau routier – « Étape 4 » de l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – Auscultation des chaussées**

ATTENDU le *Règlement numéro 215 sur la gestion contractuelle*;

ATTENDU la résolution numéro 2021-02-042, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) tenue le 11 février 2021 et autorisant la MRC à demander une aide financière pour la réalisation d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales auprès du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT la demande de subvention en cours auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme Aide financière du volet Plan d'intervention en infrastructures routières locales du Programme d'aide à la voirie locale;

ATTENDU la résolution numéro 2021-07-227, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 8 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation auprès de cinq fournisseurs potentiels a été effectué entre le 13 juillet 2021 et le 5 août 2021 pour l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) visant l'auscultation des chaussées;

CONSIDÉRANT que trois soumissions conformes ont été reçues et analysées par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT le rapport remis aux membres du conseil sous le numéro SE/20210818-2.3;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire  
APPUYÉ par M. Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'OCTROYER le contrat # AP/2021-015 pour l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) visant l'auscultation des chaussées au soumissionnaire ayant obtenu le premier rang, soit l'entreprise Englobe Corp. et dont le numéro d'entreprise du Québec est 1167280206, en conformité avec la soumission datée du 5 août 2021, pour un montant de 61 947,79 \$ taxes incluses, et ce, conditionnel à ce que le ministère des Transports du Québec octroie la subvention du programme Aide financière dans le cadre du volet Plan d'intervention en infrastructures routières locales du Programme d'aide à la voirie locale;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE**

**2021-08-250      2.4      Contrat # AP/2021-016 – Bilan de l'état du réseau routier – « Étape 4 » de l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – Inspection des ponceaux**

ATTENDU le *Règlement numéro 215 sur la gestion contractuelle*;

ATTENDU la résolution numéro 2021-02-042, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) tenue le 11 février 2021 et autorisant la MRC à demander une aide financière pour la réalisation d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales auprès du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT la demande de subvention en cours auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme Aide financière du volet Plan d'intervention en infrastructures routières locales du Programme d'aide à la voirie locale;

ATTENDU la résolution numéro 2021-07-228 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation de sept fournisseurs potentiels a été effectué entre le 13 juillet 2021 et le 5 août 2021 pour l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) visant l'inspection des ponceaux;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission conforme a été reçue et analysée par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT le rapport remis aux membres du conseil sous le numéro SE/20210818-2.4;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire  
APPUYÉ par M. Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'OCTROYER le contrat # AP/2021-016 pour l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) visant l'inspection des ponceaux, au seul soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 9255-0821 Québec inc., faisant affaire sous la dénomination sociale Maxxum Gestion d'Actifs, et dont le numéro d'entreprise du Québec est 1167845172, en conformité avec la soumission datée du 5 août 2021, pour un montant de 91 386,90 \$ taxes incluses, et ce, conditionnel à ce que le ministère des Transports du Québec octroie la subvention du programme Aide financière dans le cadre du volet Plan d'intervention en infrastructures routières locales du Programme d'aide à la voirie locale;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE**

### **3. ENVIRONNEMENT**

#### **2021-08-251 3.1 Contrat # AP/2021-018 – Travaux de terrassement et pavage – Écocentre Sud**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé entre le 29 juillet 2021 et le 16 août 2021;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue et s'est avérée conforme;

CONSIDÉRANT que la seule soumission reçue respecte les exigences budgétaires;

CONSIDÉRANT le rapport remis aux membres du conseil sous le numéro SE/2021818-3.1;

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Damphousse  
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'OCTROYER le contrat # AP/2021-018, pour des travaux de terrassement et de pavage à l'Écocentre Marguerite-D'Youville, secteur Sud, à la compagnie Eurovia Québec Construction inc., dont le numéro d'entreprise du Québec est 1169491884, et ce, en conformité avec la soumission reçue le 16 août 2021, incluant tous les travaux prévus au Bordereau de prix pour un montant total de 117 608,39 \$ taxes incluses;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

#### **2021-08-252 3.2 Demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale – Gestion des balayures de rue – Autorisation**

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que les municipalités de la MRC désirent présenter un projet de gestion des balayures de rue dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Williams  
APPUYÉ par M. Daniel Plouffe

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE PARTICIPER au projet de gestion des balayures de rue et à assumer une partie des coûts;

D'ACCEPTER d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

D'AUTORISER le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

D'AUTORISER M. Sylvain Berthiaume, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière;

D'AUTORISER M. Sylvain Berthiaume, directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout autre document pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

#### **4. GESTION DES COURS D'EAU**

Nil.

#### **5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

##### **5.1 Accès entreprise Québec**

##### **2021-08-253 5.1.1 Comité avisur – Modification**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-07-235, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2021, adoptant la nomination des membres du comité avisur composé d'acteurs économiques représentatifs du territoire de la Municipalité régionale de comté pour orienter et déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises de son territoire;

CONSIDÉRANT la nomination de Mme Lucy Rodrigues, directrice du recrutement des grands talents à l'international, Métro-Jean-Coutu, membre du comité avisur à titre de représentante du secteur manufacturier (PME);

CONSIDÉRANT le désistement de Mme Lucy Rodrigues;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un remplaçant à titre de représentant du secteur manufacturier (PME) pour combler le poste vacant;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Mme Annie Brisson, directrice principale et leader des ressources humaines, Métro-Jean-Coutu, à combler cette vacance;

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Bélisle  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ADOPTER la modification et le remplacement de la nomination de Mme Lucy Rodrigues à titre de membre du comité avisur dans le cadre de la mise en place d'« Accès entreprise Québec », comme suit :

- représentante du secteur manufacturier (PME) : Mme Annie Brisson, directrice principale et leader des ressources humaines, Métro Jean Coutu;

DE TRANSMETTRE copie de la résolution au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

**ADOPTÉE**

##### **2021-08-254 5.2 Protocole d'entente – Projet Centre zone franche – Autorisation**

CONSIDÉRANT le contexte de la Stratégie maritime du gouvernement québécois et de la désignation du Grand Montréal à titre de zone franche par Développement économique Canada;

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière dans le cadre du Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité (FRR) intervenue entre la Municipalité régionale de comté (MRC) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), en date du 18 février 2021, qui permet le financement d'une ressource additionnelle;

CONSIDÉRANT l'embauche de Mme Olga Tchernievski, à titre de coordonnatrice import-export, Centre zone franche, aux termes de la résolution numéro 2021-07-241, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2021;

CONSIDÉRANT le désir de Développement économique de l'agglomération de Longueuil, de la MRC et de Développement économique Pierre-De Saurel de statuer sur les rôles, responsabilités et obligations de chacune des parties dans le cadre du Projet Centre zone franche;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente – Projet Centre zone franche soumis aux membres sous le numéro SE/20210818-5.2;

CONSIDÉRANT que Développement économique de l'agglomération de Longueuil participe pour un montant total de 37 500 \$ et que Développement économique Pierre-De Saurel participe pour un montant total de 15 000 \$, tous deux répartis sur trois ans;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-08-213, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 21 août 2019, octroyant une participation financière pour un montant total de 22 500 \$, réparti sur trois ans et débutant en 2020;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire  
APPUYÉ par M. Martin Damphousse

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente tel que soumis aux membres sous le numéro SE/20210818-5.2;

DE MODIFIER les dates des versements octroyés aux termes de la résolution numéro 2019-08-213, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 21 août 2019, pour la participation financière de la Municipalité régionale de comté comme suit : la somme totale de 22 500 \$ payable sur une période de trois ans, soit un tiers payable en août 2021, un tiers payable en août 2022 et un tiers payable en août 2023;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### **5.3 Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises**

**2021-08-255**

#### **5.3.1 Politique d'investissement – Modifications**

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, volet général et volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale;

CONSIDÉRANT qu'une Politique d'investissement a été adoptée pour ce programme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications à la Politique d'investissement;

CONSIDÉRANT les modifications soumises aux membres sous le numéro SE/20210818-5.3.1;

IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Plouffe  
APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ADOPTER les modifications à la Politique d'investissement du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, volet général et volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale, telle que soumise aux membres sous le numéro SE/20210818-5.3.1;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document destiné à donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### **5.3.2 Volet général**

**2021-08-256**

#### **5.3.2.1 Aides financières**

ATTENDU le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (Programme) s'inscrivant dans le contexte d'une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU la Politique d'investissement en lien avec le Programme, adoptée par la résolution numéro 2020-05-137 lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) du 14 mai 2020, modifiée par la résolution numéro 2020-11-289 lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2020, modifiée par la résolution numéro 2021-01-021 lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2021, modifiée par la résolution numéro 2021-02-049 lors de la séance ordinaire du 11 février 2021, modifiée par la résolution numéro 2021-03-079 lors de la séance ordinaire du 11 mars 2021, modifiée par la résolution numéro 2021-05-150 lors de la séance ordinaire du 19 mai 2021 et modifiée par la résolution numéro 2021-08-255 adoptée séance tenante;

CONSIDÉRANT les dossiers étudiés par le comité de sélection du Programme et soumis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de sélection à l'égard des dossiers ci-dessous;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'OCTROYER, aux conditions et modalités inscrites aux ententes à intervenir, les aides financières suivantes dans les dossiers suivants :

- 30 000 \$ dans le dossier # AF-S018/2021-082;
- 9 500 \$ dans le dossier # AF-S048/2021-083;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les ententes à intervenir dans le cadre desdites aides financières ainsi que tout document donnant plein effet à la présente résolution;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout autre document donnant plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### **5.3.3 Volet zone maximale**

**2021-08-257**

#### **5.3.3.1 Aides financières**

ATTENDU le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (Programme) s'inscrivant dans le contexte d'une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU la Politique d'investissement en lien avec le Programme, adoptée par la résolution numéro 2020-11-289 lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) du 12 novembre 2020, modifiée par la résolution numéro 2021-01-021 lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2021, modifiée par la résolution numéro 2021-02-049 lors de

la séance ordinaire du 11 février 2021, modifiée par la résolution numéro 2021-03-079 lors de la séance ordinaire du 11 mars 2021, modifiée par la résolution numéro 2021-05-150 lors de la séance ordinaire du 19 mai 2021 et modifiée par la résolution numéro 2021-08-255 adoptée séance tenante;

CONSIDÉRANT les dossiers étudiés par le comité de sélection du Programme et soumis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT les recommandations positives du comité de sélection à l'égard des dossiers ci-dessous;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Daniel Plouffe

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'OCTROYER, aux conditions et modalités inscrites aux ententes à intervenir, les aides financières suivantes dans les dossiers ci-dessous :

- 45 000 \$ dans le dossier # AF-C079/2021-077;
- 45 000 \$ dans le dossier # AF-C079/2021-078;
- 60 000 \$ dans le dossier # AF-C079/2021-079;
- 20 218,27 \$ dans le dossier # AF-E034/2021-080;
- 38 009,46 \$ dans le dossier # AF-A055/2021-081;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les ententes à intervenir dans le cadre desdites aides financières;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les Annexes B respectives, soit les grilles de remboursement établies après le calcul du pardon de prêt faisant suite à la première période de moratoire de trois mois (capital et intérêt), à être annexées aux ententes pour en faire partie intégrante;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout autre document donnant plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### **2021-08-258      5.3.3.2 Addendas**

ATTENDU le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (Programme) s'inscrivant dans le contexte d'une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU la Politique d'investissement en lien avec le Programme, adoptée par la résolution numéro 2020-11-289 lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) du 12 novembre 2020, modifiée par la résolution numéro 2021-01-021 lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2021, modifiée par la résolution numéro 2021-02-049 lors de la séance ordinaire du 11 février 2021, modifiée par la résolution numéro 2021-03-079 lors de la séance ordinaire du 11 mars 2021, modifiée par la résolution numéro 2021-05-150 lors de la séance ordinaire du 19 mai 2021 et modifiée par la résolution numéro 2021-08-255 adoptée séance tenante;

CONSIDÉRANT les aides financières déjà octroyées par les membres du conseil dans le cadre du Programme;

CONSIDÉRANT qu'une bonification pour la reprise des activités est entrée en vigueur le 2 février 2021 à la suite d'une modification du cadre d'intervention du Programme, volet AERAM, par le ministère de l'Économie et de l'Innovation – Québec (MEI);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster et d'augmenter le montant déjà octroyé aux aides financières admissibles afin d'inclure le montant de cette bonification;

CONSIDÉRANT les dossiers étudiés par le comité de sélection du Programme et soumis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de sélection à l'égard des dossiers ci-dessous;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'OCTROYER, aux conditions et modalités inscrites aux addendas à intervenir, les aides financières supplémentaires suivantes dans les dossiers respectifs ci-dessous :

- Un montant supplémentaire de 27 023,35 \$ dans le dossier # AF-S056/2021-003;
- Un montant supplémentaire de 12 901,80 \$ dans le dossier # AF-C012/2021-050;
- Un montant supplémentaire de 18 844,25 \$ dans les dossiers # AF-Y006/2021-051 et AF-Y006/2021-060;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les addendas à intervenir dans le cadre desdites aides financières;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les Annexes B respectives, soit les grilles de remboursement établies après le calcul du pardon de prêt faisant suite à la première période de moratoire de trois mois (capital et intérêt), à être annexées aux ententes et aux addendas pour en faire partie intégrante;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout autre document donnant plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2021-08-259**

### **5.3.3.3 Aides financières – Addendas – Modification**

ATTENDU le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (Programme) s'inscrivant dans le contexte d'une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU la Politique d'investissement en lien avec le Programme, adoptée par la résolution numéro 2020-11-289 lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) du 12 novembre 2020, modifiée par la résolution numéro 2021-01-021 lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2021, modifiée par la résolution numéro 2021-02-049 lors de la séance ordinaire du 11 février 2021, modifiée par la résolution numéro 2021-03-079 lors de la séance ordinaire du 11 mars 2021, modifiée par la résolution numéro 2021-05-150 lors de la séance ordinaire du 19 mai 2021 et modifiée par la résolution numéro 2021-08-255 adoptée séance tenante;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-07-233 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2021 et octroyant les aides financières supplémentaires dans les dossiers faisant l'objet de ladite résolution;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications à ces aides financières supplémentaires;

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Damphousse  
APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE MODIFIER les aides financières supplémentaires octroyées aux termes de la résolution numéro 2021-07-233, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2021, afin qu'elles se lisent comme suit :

- Un montant supplémentaire de 0 \$ dans le dossier # AF-A049/2020-080;
- Un montant supplémentaire de 40 849,43 \$ dans le dossier # AF-P033/2020-082;
- Un montant supplémentaire de 0\$ dans le dossier # AF-T022/2020-084;
- Un montant supplémentaire de 8 097,77 \$ dans le dossier # AF-S018/2020-088;
- Un montant supplémentaire de 4 289,40 \$ dans le dossier # AF-C071/2020-089;
- Un montant supplémentaire de 2 723,36 \$ dans le dossier # AF-O005/2020-090;
- Un montant supplémentaire de 16 667 \$ dans le dossier # AF-S055/2020-092;
- Un montant supplémentaire de 0 \$ dans le dossier # AF-O006/2020-101;
- Un montant supplémentaire de 21 597,77 \$ dans le dossier # AF-E030/2020-102;
- Un montant supplémentaire de 1 671,78 \$ dans le dossier # AF-V010/2020-103;
- Un montant supplémentaire de 10 245 \$ dans le dossier # AF-S052/2020-104;
- Un montant supplémentaire de 87,47 \$ dans le dossier # AF-R016/2020-105;
- Un montant supplémentaire de 6 068,96 \$ dans le dossier # AF-C072/2020-106;
- Un montant supplémentaire de 25 798,29 \$ dans le dossier # AF-K006/2020-107;
- Un montant supplémentaire de 6 066,50 \$ dans le dossier # AF-E031/2020-108;
- Un montant supplémentaire de 6 790,49 \$ dans le dossier # AF-P035/2020-110;
- Un montant supplémentaire de 13 637,47 \$ dans le dossier # AF-S010/2020-111;
- Un montant supplémentaire de 10 643,53 \$ dans le dossier # AF-Z002/2020-113;
- Un montant supplémentaire de 47 109,41 \$ dans le dossier # AF-B018/2020-114;
- Un montant supplémentaire de 22 716,79 \$ dans le dossier # AF-K001/2020-115;
- Un montant supplémentaire de 17 751,64 \$ dans le dossier AF-T023/2020-116;
- Un montant supplémentaire de 4 003,02 \$ dans le dossier # AF-J007/2020-117;
- Un montant supplémentaire de 7 988,06 \$ dans le dossier # AF-M032/2020-118;
- Un montant supplémentaire de 3 315,81 \$ dans le dossier # AF-G022/2020-120;
- Un montant supplémentaire de 5 662,33 \$ dans le dossier # AF-A051/2020-122;
- Un montant supplémentaire de 34 164,59 \$ dans le dossier # AF-B003/2020-123;
- Un montant supplémentaire de 23 565,68 \$ dans le dossier # AF-R018/2020-124;
- Un montant supplémentaire de 0 \$ dans le dossier # AF-K008/2021-001;
- Un montant supplémentaire de 11 138,82 \$ dans le dossier # AF-R019/2021-002;

- Un montant supplémentaire de 374,60 \$ dans le dossier # AF-P036/2021-004;
- Un montant supplémentaire de 11 343,68 \$ dans le dossier # AF-P037/2021-012;
- Un montant supplémentaire de 14 774,76 \$ dans le dossier # AF-V011/2021-013;
- Un montant supplémentaire de 38 082,51 \$ dans le dossier # AF-B019/2021-014;
- Un montant supplémentaire de 5 401,34 \$ dans le dossier # AF-S057/2021-016;
- Un montant supplémentaire de 14 132,00 \$ dans le dossier # AF-S050/2021-017;
- Un montant supplémentaire de 21 466,50 \$ dans le dossier # AF-R021/2021-022;
- Un montant supplémentaire de 3 127,41 \$ dans le dossier # AF-A052/2021-023;
- Un montant supplémentaire de 11 222,04 \$ dans le dossier # AF-H006/2021-024;
- Un montant supplémentaire de 808,59 \$ dans le dossier # AF-C075/2021-028;
- Un montant supplémentaire de 14 295,11 \$ dans le dossier # AF-S048/2021-029;
- Un montant supplémentaire de 12 097,54 \$ dans le dossier # AF-H007/2021-031;
- Un montant supplémentaire de 23 618,05 \$ dans le dossier # AF-A018/2021-032;
- Un montant supplémentaire de 45 056,17 \$ dans le dossier # AF-C024/2021-033;
- Un montant supplémentaire de 16 284,37 \$ dans le dossier # AF-B021/2021-035;
- Un montant supplémentaire de 2 864,94 \$ dans le dossier # AF-R022/2021-036;
- Un montant supplémentaire de 33 705 \$ dans le dossier # AF-B022/2021-044;
- Un montant supplémentaire de 4 075,23 \$ dans le dossier # AF-C064/2021-055;
- Un montant supplémentaire de 6 768,56 \$ dans le dossier # AF-R023/2021-059;
- Un montant supplémentaire de 8 641,50 \$ dans le dossier # AF-D015/2021-061;
- Un montant supplémentaire de 9 236,04 \$ dans le dossier # AF-B023/2021-063;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les addendas à intervenir dans le cadre desdites aides financières;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les Annexes B respectives, soit les grilles de remboursement établies après le calcul du pardon de prêt faisant suite à la première période de moratoire de trois mois (capital et intérêt), à être annexées aux ententes et aux addendas pour en faire partie intégrante;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout autre document donnant plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêt, Mme Maud Allaire, mairesse de Contrecoeur, se retire et les membres du conseil adoptent les deux résolutions suivantes.

#### **5.3.3.4 Aide financière # AF-K007/2020-121**

**2021-08-260**

##### **5.3.3.4.1 Moratoire**

ATTENDU le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (Programme) s'inscrivant dans le contexte d'une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU la Politique d'investissement en lien avec le Programme, adoptée par la résolution numéro 2020-05-137 lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) du 14 mai 2020, modifiée par la résolution numéro 2020-11-289 lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2020, modifiée par la résolution numéro 2021-01-021 lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2021, modifiée par la résolution numéro 2021-02-049 lors de la séance ordinaire du 11 février 2021, modifiée par la résolution numéro 2021-03-079 lors de la séance ordinaire du 11 mars 2021, modifiée par la résolution numéro 2021-05-150 lors de la séance ordinaire du 19 mai 2021 et modifiée par la résolution numéro 2021-08-255 adoptée séance tenante;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-07-234 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Économie et de l'Innovation a prolongé la date de la fin du moratoire jusqu'au 30 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE PROLONGER le moratoire sur le capital et les intérêts jusqu'au 30 novembre 2021 aux conditions et modalités inscrites à l'entente à intervenir dans le dossier d'aide financière # AF-K007/2020-121;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente à intervenir dans le cadre de ladite aide financière ainsi que tout document donnant plein effet à la présente résolution;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout autre document donnant plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2021-08-261**

##### **5.3.3.4.2 Modification**

CONSIDÉRANT l'aide financière # AF-K007/2020-121 octroyée à l'emprunteur dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale au montant de 88 022,13 \$;

CONSIDÉRANT la convention de prêt intervenue entre l'emprunteur et la Municipalité régionale de comté (MRC), en date du 23 décembre 2020, l'addenda modifiant la convention initiale de prêt intervenue en date du 28 mai 2021 et l'addenda 02 modifiant l'addenda initial et la convention initiale de prêt intervenue en date du 21 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que, depuis le 3 août 2021, l'actionnaire restante est la seule actionnaire de l'entreprise à la suite du départ à la retraite d'un actionnaire et au déménagement à l'extérieur du territoire d'un second actionnaire;

CONSIDÉRANT que les deux actionnaires sortants de l'emprunteur ont cédé sans contrepartie financière leurs parts dans l'entreprise à l'actionnaire restante;

CONSIDÉRANT l'absence de cautionnement personnel des actionnaires cédants;

CONSIDÉRANT que suivant le calcul final du pardon de prêt anticipé, le montant estimé du prêt résiduel est de 0,00 \$;

CONSIDÉRANT qu'aucun impact ne devrait être observé sur la situation de l'emprunteur puisque l'actionnaire restante y est présente depuis 2013 et cette dernière s'occupait déjà de la comptabilité et de la gestion des autres départements, les autres actionnaires n'étant présents qu'à temps partiel dans les dernières années;

CONSIDÉRANT que le changement d'actionnariat est déjà effectif au Registraire des entreprises;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Daniel Plouffe

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'AUTORISER le retrait des deux actionnaires sortants de l'entreprise de l'emprunteur rattaché à l'aide financière # AF-K007/2020-121, et ce, en faveur de l'actionnaire restante;

D'AUTORISER la modification de l'actionnariat de l'emprunteur afin que l'actionnaire restante soit la seule actionnaire de l'emprunteur;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

La présentation des points 5.3.3.4.1 et 5.3.3.4.2 étant terminée, Mme Maud Allaire réintègre la présente séance.

**2021-08-262**

### **5.3.3.5 Aides financière – Moratoires – Prolongation**

ATTENDU le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (Programme) s'inscrivant dans le contexte d'une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU la Politique d'investissement en lien avec le Programme, adoptée par la résolution numéro 2020-05-137 lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) du 14 mai 2020, modifiée par la résolution numéro 2020-11-289 lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2020, modifiée par la résolution numéro 2021-01-021 lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2021, modifiée par la résolution numéro 2021-02-049 lors de la séance ordinaire du 11 février 2021, modifiée par la résolution numéro 2021-03-079 lors de la séance ordinaire du 11 mars 2021, modifiée par la résolution numéro 2021-05-150 lors de la séance ordinaire du 19 mai 2021 et modifiée par la résolution numéro 2021-08-255 adoptée séance tenante;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-07-233 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption de la première résolution, le ministère de l'Économie et de l'Innovation a prolongé la date de la fin du moratoire jusqu'au 30 novembre 2021;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-08-259, adoptée séance tenante, modifiant les aides financières supplémentaires octroyées aux termes de la résolution numéro 2021-07-233 susmentionnées;

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Damphousse  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE PROLONGER le moratoire sur le capital et les intérêts jusqu'au 30 novembre 2021, aux conditions et modalités inscrites aux ententes à intervenir pour les aides financières dans les dossiers respectifs suivants :

AF-A049/2020-080	AF-T023/2020-116	AF-H007/2021-031
AF-P033/2020-082	AF-J007/2020-117	AF-A018/2021-032
AF-T022/2020-084	AF-M032/2020-118	AF-C024/2021-033
AF-S018/2020-088	AF-G022/2020-120	AF-B021/2021-035
AF-C071/2020-089	AF-A051/2020-122	AF-R022/2021-036
AF-O005/2020-090	AF-B003/2020-123	AF-B022/2021-044
AF-S055/2020-092	AF-R018/2020-124	AF-C064/2021-055
AF-O006/2020-101	AF-K008/2021-001	AF-R023/2021-059
AF-E030/2020-102	AF-R019/2021-002	AF-D015/2021-061
AF-V010/2020-103	AF-P036/2021-004	AF-B023/2021-063
AF-S052/2020-104	AF-P037/2021-012	
AF-R016/2020-105	AF-V011/2021-013	
AF-C072/2020-106	AF-B019/2021-014	
AF-K006/2020-107	AF-S057/2021-016	
AF-E031/2020-108	AF-S050/2021-017	
AF-P035/2020-110	AF-R021/2021-022	
AF-S010/2020-111	AF-A052/2021-023	
AF-Z002/2020-113	AF-H006/2021-024	
AF-B018/2020-114	AF-C075/2021-028	
AF-K001/2020-115	AF-S048/2021-029	

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les ententes à intervenir dans le cadre desdites aides financières ainsi que tout document donnant plein effet à la présente résolution;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout autre document donnant plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **6. COUR MUNICIPALE RÉGIONALE**

**2021-08-263**

### **6.1 Directeur de l'état civil – Officiant compétent à célébrer des mariages**

ATTENDU l'adoption de la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation* (LQ 2002, c 6), sanctionnée le 8 juin 2002;

CONSIDÉRANT que cette loi permet de demander au Directeur de l'état civil que soient désignés compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2013-04-106, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2013, désignant Mme Emilie Jane Holden, greffière suppléante à la cour municipale régionale de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC), compétente pour célébrer des mariages ou des unions civiles pour les municipalités locales du territoire de la MRC pour les districts judiciaires de Longueuil et de Richelieu;

CONSIDÉRANT que Mme Emilie Jane Holden n'est plus en mesure de célébrer des mariages et des unions civiles;

CONSIDÉRANT que la MRC désire maintenir le service de célébration de mariages et d'unions civiles;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Mme Nadine Lasalle, fonctionnaire municipale de la MRC, à célébrer des mariages et des unions civiles;

IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Plouffe  
APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE DÉSIGNER Mme Nadine Lasalle, fonctionnaire municipale de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, compétente pour célébrer des mariages ou des unions civiles pour les municipalités de Calixa-Lavallée, Contrecoeur, Saint-Amable, Sainte-Julie, Varennes et Verchères situées sur le territoire de la MRC pour les districts judiciaires de Longueuil et de Richelieu.

**ADOPTÉE**

## **7. SÉCURITÉ INCENDIE**

**2021-08-264**

### **7.1 Entente de partenariat relative à un service d'entraide lors d'intervention d'urgence**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-10-266, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 14 octobre 2020, relative à la signature d'une entente de partenariat;

CONSIDÉRANT que ladite entente arrivera à terme le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT la proposition d'entente de partenariat avec l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) relativement à un service d'entraide lors d'intervention d'urgence, soumise aux membres sous le numéro SE/20210818-7.1;

CONSIDÉRANT que le service d'entraide consiste notamment à offrir d'une part, un service de cafétéria mobile au bénéfice des citoyens sinistrés et aux intervenants d'urgence et, d'autre part, à mettre à la disposition des services de sécurité incendie ou des municipalités, le matériel d'aide aux sinistrés, tel que lits, couvertures de laine, draps et oreillers;

CONSIDÉRANT que les coûts d'adhésion sont de 25 \$ par pompier œuvrant au sein d'une municipalité et de 90 \$ par heure, lorsque les services de l'APAM seront requis;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) souhaite, tel que recommandé par l'équipe de coordination, reconduire l'entente pour une période d'un an;

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Bélisle  
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente telle que soumise aux membres sous le numéro SE/20210818-7.1 et tout document donnant plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **8. ORGANISMES, COMITÉS ET PROJETS STRUCTURANTS**

**2021-08-265**

### **8.1 Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) – Projet d'augmentation de la capacité – Contrats**

CONSIDÉRANT que la Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) inc. a procédé à différents appels d'offres pour effectuer

l'acquisition des équipements nécessaires au fonctionnement de son centre de traitement des matières organiques par biométhanisation;

ATTENDU que la SÉMECS a reçu les détails de l'appel d'offres sur la recommandation d'acquisition des équipements suivants :

- Lot CC-2703-01 – Structures du râtelier et des bureaux du laboratoire
- Lot CF-2008-02 – Achat des automates de contrôle (SCADA-PLC) supplémentaires
- Lot CF-2205-06 – Convoyeurs à vis
- Lot CF-2305-03 – Pompe de sortie du dessableur PS-23201
- Lot CF-2605-02 – Unité d'enlèvement de plastique PRE-26101
- Lot CF-2705-03 – Pompe de circulation de l'hydrolyser TF-27101
- Lot CF-2706-01 – Soupapes de sûreté digesteurs 3, 4 et 5
- Lot CF-3305-07 – Chaudière électrique FH-33601
- Lot CS-2000-02 – PHA (HAZOP) de l'agrandissement de la SÉMECS
- Lot CC-2104-04 – Toiture de l'aire de réception et bureaux laboratoire
- Lot CC-2104-05 – Revêtement bâtiment aire de réception et bureaux laboratoire
- Lot CC-2702-04 – Fondations du râtelier et des bureaux du laboratoire
- Lot CC-2702-05 – Pieux salle mécanique digesteurs
- Lot CC-2703-01 – Structures du râtelier et des bureaux du laboratoire
- Lot CC-2706-03 – Tuyauterie interne Rotamix des digesteurs
- Lot CF-2506-01 – Lot de régulateurs BVP-25101, PRV-25201 et 25202 A&B
- Lot CF-2706-03 – Vannes à pincement des digesteurs FV-27401/501/601
- Lot CF-2706-04 – Vannes 20 et 24 pouces des digesteurs
- Lot CF-2805-02 – Presses de déshydratation PRE-28203/204
- Lot CC-0005-01 – Travaux mécaniques sur demande
- Lot CC-0006-01 – Travaux de la tuyauterie sur demande
- Lot CC-0007-02 – Travaux électrique sur demande
- Lot CC-2104-09 – Portes de garage aire de réception
- Lot CF-2205-07 – Convoyeurs à raclettes aire de prétraitement CD-21302/03/04
- Lot CF-2205-08 – Convoyeur 3 vis du déchiqueteur CS-21301
- Lot CF-2305-04 – Pompe d'alimentation du dessableur PC-23201
- Lot CF-3205-02 – Ventilateurs système du biofiltre

ATTENDU que la SÉMECS, en vertu de la *Loi sur les sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal* (RLRQ, chapitre S-25.01), doit faire approuver certains contrats octroyés par les membres fondateurs municipaux;

ATTENDU que la SÉMECS a recommandé à ses actionnaires membres fondateurs municipaux d'autoriser lesdits contrats d'acquisition d'équipements à intervenir entre la SÉMECS et :

- Lot CC-2703-01 – Structures Sim-Con inc.
- Lot CF-2008-02 – Siemens Canada ltée
- Lot CF-2205-06 – Vanderbeken Enterprises Ltd.
- Lot CF-2305-03 – LobePro
- Lot CF-2605-02 – Huber
- Lot CF-2705-03 – Pompaction
- Lot CF-2706-01 – Protego
- Lot CF-3305-07 – Wattco Inc.
- Lot CS-2000-02 – NH Consultants
- Lot CC-2104-04 – Toitures Couture & Associés inc.
- Lot CC-2104-05 – Le Groupe EFC
- Lot CC-2702-04 – Construction Sorel ltée
- Lot CC-2702-05 – Preco-MSE
- Lot CC-2703-01 – Structures Sim-Con inc.
- Lot CC-2706-03 – Construction Socomec inc.
- Lot CF-2506-01 – Laurentide Controls Ltd.
- Lot CF-2706-03 – Everest Automation

- Lot CF-2706-04 – Wolseley
- Lot CF-2805-02 – Fournier
- Lot CC-0005-01 – MACO Mécanique inc.
- Lot CC-0006-01 – Construction Socomec inc.
- Lot CC-0007-02 – Elesco
- Lot CC-2104-09 – Portes PGM
- Lot CF-2205-07 – JMS Industrie
- Lot CF-2205-08 – JMS Industrie
- Lot CF-2305-04 – John Brooks Company Limited
- Lot CF-3205-02 – CMI Europe Environnement

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Bélisle  
 APPUYÉE par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'AUTORISER, conformément à la *Loi sur les sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal* (RLRQ, chapitre S-25.01), lesdits contrats d'acquisition d'équipements à intervenir entre la Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) inc. et :

- Lot CC-2703-01 – Structures Sim-Con inc.
- Lot CF-2008-02 – Siemens Canada ltée
- Lot CF-2205-06 – Vanderbeken Enterprises Ltd.
- Lot CF-2305-03 – LobePro
- Lot CF-2605-02 – Huber
- Lot CF-2705-03 – Pompaction
- Lot CF-2706-01 – Protego
- Lot CF-3305-07 – Wattco Inc.
- Lot CS-2000-02 – NH Consultants
- Lot CC-2104-04 – Toitures Couture & Associés inc.
- Lot CC-2104-05 – Le Groupe EFC
- Lot CC-2702-04 – Construction Sorel ltée
- Lot CC-2702-05 – Preco-MSE
- Lot CC-2703-01 – Structures Sim-Con inc.
- Lot CC-2706-03 – Construction Socomec inc.
- Lot CF-2506-01 – Laurentide Controls Ltd.
- Lot CF-2706-03 – Everest Automation
- Lot CF-2706-04 – Wolseley
- Lot CF-2805-02 – Fournier
- Lot CC-0005-01 – MACO Mécanique inc.
- Lot CC-0006-01 – Construction Socomec inc.
- Lot CC-0007-02 – Elesco
- Lot CC-2104-09 – Portes PGM
- Lot CF-2205-07 – JMS Industrie
- Lot CF-2205-08 – JMS Industrie
- Lot CF-2305-04 – John Brooks Company Limited
- Lot CF-3205-02 – CMI Europe Environnement

**ADOPTÉE**

**2021-08-266**

**8.2 Office municipal d'habitation Marguerite-d'Youville – Recension des besoins en SL1**

CONSIDÉRANT le rapport portant sur la recension des besoins visant l'année de programmation 2021-2022 soumis aux membres sous le numéro SE/20210818-8.2;

CONSIDÉRANT les statistiques des demandes de logement et des listes d'attente autant pour les habitations à loyer modique que pour le Programme de supplément au loyer – Marché privé (SL1) soumises aux membres sous le numéro SE/20210818-8.2;

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Damphousse  
 APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ADOPTER le rapport de recension des besoins visant l'année de programmation 2021-2022, tel que soumis aux membres sous le numéro SE/20210818-8.2;

D'ADOPTER les statistiques des demandes de logement et des listes d'attente autant pour les habitations à loyer modique que pour le Programme de supplément au loyer, Marché privé (SL1) telles que soumises aux membres sous le numéro SE/20210818-8.2.

**ADOPTÉE**

## **9. AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

**2021-08-267**

### **9.1 Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel en milieu de travail**

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté (MRC) est soucieuse de prévenir toute forme de harcèlement, d'incivilité, d'intimidation et de violence au travail;

CONSIDÉRANT que la MRC doit se conformer à son obligation de se doter d'une politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel en milieu de travail en vertu de la *Loi sur les normes du travail* (RLRQ, chapitre N-1.1);

CONSIDÉRANT la désuétude de la Politique harcèlement sexuel ou sexiste de la MRC;

CONSIDÉRANT la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel en milieu de travail ainsi que la déclaration d'adhésion soumises aux membres sous le numéro SE/20210818-9.1;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire  
APPUYÉ par M. Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ADOPTER la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel en milieu de travail de la Municipalité régionale de comté (MRC) et la déclaration d'adhésion, telles que soumises aux membres sous le numéro SE/20210818-9.1;

D'ABROGER la Politique harcèlement sexuel ou sexiste de la MRC;

D'ABROGER le titre *2.10 Politique de prévention du harcèlement psychologique au travail* et les articles 2.10.1 à 2.10.4 inclusivement du document intitulé *Politiques et conditions de travail – Personnel cadre, professionnel et de soutien*;

D'ABROGER l'article *2.10 Politique de prévention du harcèlement psychologique au travail* du document intitulé *Politiques et conditions de travail – Personnel de l'Écocentre – Secteurs Nord et Sud*;

D'APPORTER les modifications nécessaires à tout autre document traitant de ce sujet afin de donner plein effet à la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel en milieu de travail de la MRC;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2021-08-268 9.2 Comptes à payer**

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer, en date du 18 août 2021, remise aux membres du conseil sous le numéro SE/20210818-9.2;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que les crédits sont disponibles aux fins des présentes dépenses;

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Williams  
APPUYÉ par M. Daniel Plouffe

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'APPROUVER tous les comptes apparaissant à la liste des comptes à payer, en date du 18 août 2021, au montant de 1 942 723,74 \$;

D'AUTORISER la préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à en effectuer le paiement.

**ADOPTÉE**

**2021-08-269 9.3 Modification de l'heure de la séance du mois de septembre 2021**

ATTENDU la résolution numéro 2020-11-303, prise lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2020 et adoptant le calendrier des séances de la Municipalité régionale de comté pour l'année 2021;

ATTENDU l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C 27.1) concernant la tenue des séances ordinaires du conseil et précisant que le conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier adopté à la fin de chaque année;

ATTENDU le décret numéro 1080-2021, en date du 11 août 2021, renouvelant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 20 août 2021;

CONSIDÉRANT l'incertitude des mesures sanitaires applicables au-delà du 20 août 2021 et en vigueur au jour de la prochaine séance prévue le 15 septembre 2021;

CONSIDÉRANT l'intérêt des membres à modifier l'heure de la séance ordinaire du mois de septembre, initialement prévue au calendrier des séances le 15 septembre 2021, à 20 heures, seulement et seulement si l'état d'urgence sanitaire est en vigueur et permet l'utilisation des moyens technologiques pour sa tenue sans public;

CONSIDÉRANT l'intérêt des membres à maintenir l'heure de la séance ordinaire du mois de septembre initialement prévue à 20 heures, seulement et seulement si, l'état d'urgence sanitaire n'est plus en vigueur et que la séance doit se tenir devant public;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE MODIFIER l'heure à laquelle sera tenue la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) du mois de septembre 2021 afin que cette dernière se tienne à 15 h, seulement et seulement si l'état d'urgence est renouvelé à cette date et que l'utilisation des moyens technologiques permet sa tenue sans public;

DE MAINTENIR l'heure initialement prévue pour la tenue de la séance ordinaire du conseil de la MRC du mois de septembre 2021 afin que cette dernière se tienne à 20 heures, seulement et seulement si l'état d'urgence sanitaire n'est plus en vigueur et que la séance doit se tenir devant public.

**ADOPTÉE**

## **10. INFORMATION**

### **10.1 Correspondance générale**

Monsieur Berthiaume procède au dépôt de la liste de correspondance du mois de juillet 2021. Il procède également au dépôt des correspondances suivantes :

- Lettre du Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal inc., en date du 21 juillet 2021, relative une plus grande accessibilité jusqu'à l'isoloir lors des élections municipales 2021;
- Lettre du MAMH, en date du 8 juillet 2021, relativement au Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité, enveloppe 2021-2022;
- Lettre de la SHQ, en date du 23 juillet 2021, relative à la résolution adoptée par la MRC de Marguerite-D'Youville concernant la situation du logement abordable;
- Lettre de la Société Makivik, en date du 12 juillet 2021, relative à la résolution 2021-06-214 Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique.

### **10.2 Demandes d'appui**

**2021-08-270**

#### **Courrier électronique des avis aux élus**

CONSIDÉRANT que la pandémie de la COVID-19 est une occasion de revoir certaines pratiques, notamment, l'utilisation de la technologie par les conseils municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il est parfois prévu dans les lois municipales, telles que le *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1 et la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, que les avis aux membres du conseil soient transmis par la poste recommandée (ex. : 445 al. 10 C.m., 323 L.c.v.);

CONSIDÉRANT que l'accès au courrier électronique est généralisé depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que le courrier électronique pourrait, avec preuve de réception, remplacer la formalité de la poste recommandée;

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Bélisle

APPUYÉ par M. Martin Damphousse

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE DEMANDER au gouvernement du Québec qu'il prévoit une modification des lois municipales, telles que le *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. 27.1 et la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, afin de permettre la transmission d'avis aux élus par courrier électronique avec preuve électronique de réception;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à M. Simon Jolin-Barette, ministre responsable de la Montérégie, ainsi qu'à madame Suzanne Dansereau, députée de Verchères;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec pour appui.

**ADOPTÉE**

**2021-08-271**

**Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées du Québec – Budget supplémentaire pour la forêt feuillue**

CONSIDÉRANT que l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) existe maintenant depuis 25 ans et a notamment le mandat de gérer les différents programmes gouvernementaux en forêt privée;

CONSIDÉRANT que ces différents programmes d'aide gouvernementaux visent principalement à offrir une aide financière et technique aux propriétaires de boisés qui désirent réaliser des travaux d'aménagement forestier respectant de saines pratiques forestières;

CONSIDÉRANT que depuis 1996, la région de la Montérégie reçoit moins de 3,5 % des investissements publics alloués au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées du Québec (PAMVFP);

CONSIDÉRANT que le territoire de la Montérégie se démarque du reste du Québec par la présence importante de peuplements feuillus et que la très grande majorité des travaux sylvicoles financés dans le cadre des programmes d'aide se réalisent sous des travaux de coupes partielles;

CONSIDÉRANT que le budget octroyé à la Montérégie pour soutenir et accroître la production de bois en forêt privée pour la période 2018-2023 représentait seulement 2,4 % du budget provincial et que celui pour la période 2022-2025 représente 2,7 % du budget provincial;

CONSIDÉRANT que le budget supplémentaire de 2018-2023 aura permis d'augmenter significativement le niveau d'activités en région au cours des dernières années et de développer une structure opérationnelle plus efficace en région;

CONSIDÉRANT que la Montérégie a largement atteint ces cibles de mobilisation des bois au cours des dernières années (2019 et 2020) et se démarque par une augmentation de plus de 50 % du volume de bois livré aux usines comparativement à l'année 2017;

IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Plouffe  
APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE DEMANDER au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, d'accentuer le soutien financier de leur ministère en région;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministre responsable de la Montérégie, M. Simon Jolin-Barette, ainsi qu'à la députée de Verchères, Mme Suzanne Dansereau.

**ADOPTÉE**

**11. CLÔTURE**

**11.1 Période de questions**

Les citoyens sont invités à envoyer leurs questions par courriel jusqu'au 17 août 2021 à 16 h 30. Aucune question n'a été reçue.

**2021-08-272      11.2 Levée de la séance**

Sur une proposition de M. Stéphane Williams, appuyée par M. Martin Damphousse, il est résolu à l'unanimité, de lever la séance.

**ADOPTÉE**

Les résolutions numéros 2021-08-245 à 2021-08-272 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Suzanne Roy  
Préfet

---

Sylvain Berthiaume  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier